Département de
MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de
TOUL
Canton de
DOMEVRE EN HAYE

COMMUNE DE MANONCOURT EN WOEVRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATION DU CONSEIL Du 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un le 25 janvier à 20 heures 30 se sont réunis les membres du CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de Madame Chantal PIERSON, Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire.

Etaient présents : *Marine CHARTIER*, *Aurélie GIRON*, *Eric GRUY*, *Patrick HIPPERT*, *Isabelle MARCHAL*, *Alain MIGOT*, *Chantal PIERSON*, Anne FLEITZ-TOUSSAINT
Procuration(s) :
Etai(ent) absent(s) :
Etai(ent) excusé(s) : Clément VUILLAUME

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Anne FLEITZ-TOUSSAINT

01-2021 Contrat groupe assurance santé

Patrick HIPPERT n'a pas pris par a la délibération
La Maire expose :
- l'opportunité pour la commune de Manoncourt en Woëvre pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité/l'établissement public.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;
Vu l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion en date du 7 décembre 2020

- DECIDE

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents dans un cadre défini.
L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents de Meurthe & Moselle les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc.
Le précédent contrat de complémentaire santé arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le centre de gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un nouvel appel d'offre afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.
Pour ce faire, la commune de Manoncourt-en-Woëvre charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2022.
La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.
La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

02-2021 subventions 2021

Sur proposition de madame le Maire, suivant les diverses demandes reçues en mairie, après débat, le conseil municipal,

- DECIDE d'attribuer les subventions 2021 suivantes :
    - Radio Déclic : 50 €
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

03-2021 Point d'apport volontaire

Madame le Maire propose de demander à la CC2T l'installation d'un deuxième point d'apport volontaire (1 conteneur pour les emballages recyclables et 1 conteneur pour le verre) à l'entrée du village côté Tremblecourt, en bordure du petit chemin, de la place Saint Gérard.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- DECIDE de demander la création d'un deuxième point d'apport volontaire à la CC2T.
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

04-2021 Déplacement et renouvellement de l'aire de jeux demande de subvention

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande d'aide Relance Rurale à la Région Grand Est pour le déplacement et le renouvellement de l'aire de jeux avec création d'un espace pétanque.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- DECIDE de déposer un dossier de demande d'aide Relance Rurale à la Région Grand Est pour le déplacement et le renouvellement de l'aire de jeux avec création d'un espace pétanque.
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

05-2021 Mise aux normes de l'aire de jeux demande de subvention DSIL

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande d'aide DSIL pour la mise aux normes et le renouvellement de l'aire de jeux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- DECIDE de déposer un dossier de demande d'aide Relance Rurale à la Région Grand Est pour le déplacement et le renouvellement de l'aire de jeux avec création d'un espace pétanque.
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

06-2021 Demande de subvention DETR

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention DETR, pour financer la réfection de la toiture de la salle communale. Cette aide peut s'élever à 30% maximum des travaux HT.

Après délibération le Conseil Municipal ;

- AUTORISE le Maire à demander des devis pour la réfection de la toiture de la salle communale.
- AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DETR
- DIT que les crédits nécessaires aux travaux seront inscrits au BP 2021
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **01-2021 Contrat groupe assurance santé**
- **02-2021 subventions 2021**
- **03-2021 Point d'apport volontaire**
- **04-2021 Déplacement et renouvellement de l'aire de jeux demande de subvention**
- **05-2021 Mise aux normes de l'aire de jeux demande de subvention DSIL**
- **06-2021 Demande de subvention DETR**